

Budget 2017–2018

Québec, le 28 mars 2017 – Le Chantier de l'économie sociale accueille favorablement divers éléments du Budget déposé aujourd'hui par le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão. Certaines mesures contribueront directement à stimuler le développement économique provenant de l'entrepreneuriat collectif, l'un des trois piliers fondamentaux de l'économie du Québec, qui compte plus de 7000 entreprises et représente plus de 40G\$ de chiffre d'affaires.

Au premier chef, la mesure rétablissant le financement des Pôles d'économie sociale à 100 000\$ par année par Pôle permettra à ces acteurs importants de remplir convenablement leur mission de développement économique, culturel et social partout au Québec. Comme le souligne Béatrice Alain, directrice des Partenariats au Chantier, *«les Pôles d'économie sociale jouent un rôle essentiel dans la création de partenariats, la mise sur pied de nouvelles entreprises collectives et la maximisation du potentiel des entreprises existantes. Ces organisations sont au cœur de l'innovation sociale sur tout le territoire et leur financement rétabli offre à toutes les régions du Québec un outil stratégique de développement plus fort»*.

Par ailleurs, le Chantier salue l'aide consentie dans plusieurs secteurs propices à l'économie sociale et il veillera à s'assurer que l'entrepreneuriat collectif obtienne sa juste part des mesures annoncées dans des domaines tels que:

- L'agroalimentaire novateur, entre autres par le soutien à l'agriculture urbaine, au développement de serres en entreprises collectives et à la relève agricole;
- La transformation numérique de la presse écrite pour l'information locale et régionale par le biais d'entreprises médiatiques collectives;
- L'ajout de fonds locaux de solidarité de la FTQ et la modification à la norme d'investissement de Fondation/CSN qui permettront le développement de nouvelles entreprises;
- L'habitation collective;
- Les mesures de soutien à la recherche et développement, qui devront être accessibles aux entreprises collectives qui en sont actuellement exclues;
- Le soutien à la recherche en politiques publiques qui devra avoir à l'esprit les mesures fiscales favorisant l'économie sociale;
- Le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, qui devra couvrir le domaine de l'entrepreneuriat collectif.

« Les entreprises collectives jouent un rôle de premier plan dans l'économie québécoise et font du Québec un leader mondial en économie sociale. Il importe donc qu'elles puissent disposer des outils nécessaires pour se développer et ainsi contribuer à la

hauteur de leur potentiel. Le Budget déposé aujourd'hui par le ministre des Finances constitue à divers égards un pas dans la bonne direction pour l'entrepreneuriat collectif et nous réitérons notre volonté de collaborer avec le gouvernement, notamment la ministre Anglade, afin de poursuivre dans cette voie », a conclu Jean-Martin Aussant, directeur général du Chantier.

À propos du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principaux mandats la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (environnement, services de proximité, communications, loisir, technologies, habitation, ressources naturelles, enfance-famille, formation, financement, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local en milieux urbain et rural.

L'économie sociale au Québec en bref

Le Québec compte plus de 7 000 entreprises d'économie sociale qui représentent globalement un chiffre d'affaires dépassant les 40 milliards de dollars. Celles-ci procurent un emploi à plus de 210 000 personnes, ce qui représente 5 % de l'emploi total au Québec.

-30-

Source: Chantier de l'économie sociale
Martin Frappier, directeur, Communications et recherche
Bureau: 514-899-9916, poste 407
Cellulaire: 514-973-7470
martin.frappier@chantier.qc.ca